

FORMULAIRE
D'INSCRIPTION
À L'EXAMEN FINAL
2024

DIPLÔME D'APTITUDE À L'ENSEIGNEMENT DU FLE : DAEFLE

CENTRE DE PASSATION (hors Paris) : _____

VOTRE CHOIX



EXAMEN FINAL

Session anciennes épreuves - avril 2024
(transversale 4h + spé 1h30)

Date limite d'inscription : 26/03/2024

Épreuves : 10/04/2024

Envoi des résultats : 12/07/2024

SPÉCIALISATION

- FOS
- FLE aux enfants
- Intégrer le numérique
- Adultes peu ou pas scolarisés



ÉPREUVES FINALES 1

Session nouvelles épreuves - mai 2024

Date limite d'inscription : 03/05/2024

Épreuves : 30/05/2024 et 31/05/2024

Envoi des résultats : 18/09/2024

- Évoluer dans son milieu professionnel
- Préparer un cours
- Animer un cours
- Accompagner les apprenants par l'évaluation
- Phonétique

SPÉCIALISATION

- Enseigner le FOS
- Enseigner le FLE aux enfants
- Enseigner le français aux adultes peu ou pas scolarisés



ÉPREUVES FINALES 2

Session nouvelles épreuves - décembre 2024

Date limite d'inscription : 13/11/2024

Épreuves : 12/12/2024 et 13/12/2024

Envoi des résultats : 14/03/2025

- Évoluer dans son milieu professionnel
- Préparer un cours
- Animer un cours
- Accompagner les apprenants par l'évaluation
- Favoriser l'acquisition de la prononciation (ex Phonétique)

SPÉCIALISATION

- Enseigner le FOS
- Enseigner le FLE aux enfants
- Enseigner le français aux adultes peu ou pas scolarisés

SITUATION PERSONNELLE

M Mme

Prénom

Date de naissance ____ / ____ / ____

Nationalité

Adresse

Pays

Courriel (obligatoire pour recevoir la convocation et les résultats)

Nom

Nom de jeune fille

Ville et pays de naissance :

Code postal Ville

N° de tél [indicatif et numéro]

N° Portable

Bénéficiez-vous d'une condition médicale particulière ? Oui Non Si **oui**, joindre un certificat médical.

Joindre à ce formulaire la ou les notification(s) de suivi pédagogique.

TARIFS

Bloc 1h30 :

Bloc 2h :

Une convocation vous sera adressée par votre centre de passation.

En signant ce formulaire, je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente et des conditions particulières de vente de l'examen final du DAEFLE et déclare les accepter.

Cette fiche d'inscription est à adresser **directement** à votre centre de passation (et non à Paris)

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription et les accepter.

Signature :

Date : ____ / ____ / ____



Alliance Française
PARIS

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION ÉPREUVES FINALES DU DAEFLE

Le présent document a pour objet de rappeler les droits et obligations de l'Alliance Française de Paris, de ses centres agréés et des candidats en matière d'organisation des épreuves dans le respect des lois et règlements en vigueur. Ce document est applicable pour les candidats aussi bien en France qu'à l'étranger.

L'Alliance Française de Paris se réserve le droit de modifier ses conditions générales d'inscription (CGI) à tout moment. En s'inscrivant le candidat accepte sans réserve les CGI en vigueur.

Inscriptions

Calendrier

L'Alliance Française de Paris fixe annuellement un calendrier des dates d'épreuves finales du DAEFLE. Il est ensuite porté à la connaissance des usagers (sur le site Internet de l'AF Paris) ainsi qu'auprès des centres de passation. L'examen final a lieu le même jour dans tous les centres de passation (sauf en cas de jour férié). Les inscriptions se réalisent sur une période donnée. **Aucune inscription parvenue aux services hors délais ne sera prise en compte.**

Prérequis

Pour la session d'avril 2024 : L'inscription à l'examen final nécessite d'avoir validé les cinq modules fondamentaux et un module de spécialisation de la formation auprès du CNED.

Pour les sessions à partir de mai 2024 : L'inscription aux épreuves finales nécessite d'avoir validé le contrôle continu du bloc de compétences correspondant.

Passation

Conditions de passation

Les conditions de passation des épreuves sont fournies par l'Alliance Française de Paris à l'ensemble des centres. Si un candidat se présente avec plus de quinze minutes de retard, le centre de passation est libre de lui refuser l'accès à la salle de passation.

Matériel

Les copies et brouillons sont fournis par le centre de passation. Se munir d'une agrafeuse est vivement recommandé à chaque candidat pour rassembler les copies et les feuilles supplémentaires utilisées. **L'Alliance Française de Paris décline toute responsabilité en cas de perte d'une ou plusieurs pages et/ou copies non-agrafées.**

Fraude

Un flagrant délit de fraude entraîne automatiquement la note zéro à l'épreuve pour le(s) candidat(s) concerné(s). Des sanctions sont applicables, allant jusqu'à l'interdiction de se représenter aux épreuves.

Aménagement des épreuves pour les personnes en situation de handicap

Un candidat en situation de handicap doit fournir au moment de son inscription un certificat médical tamponné et signé précisant la nature du handicap ainsi que les recommandations d'aménagement prescrites par le praticien. Les centres de passation pourvoiront à ces aménagements dans la mesure des possibilités matérielles. Le candidat devra dans tous les cas doubler son inscription dans le même délai d'un email d'information à daefle@alliancefr.org indiquant la session de son choix et les recommandations d'aménagement prescrites par le praticien (accompagné d'une copie en pièce-jointe du certificat médical tamponné et signé.)



Alliance Française
PARIS

Résultats

Corrections

Les corrections sont assurées par l'Alliance Française de Paris.

Jury

Les notes sont définitives après délibération du jury. Aucune décision n'est contestable.

Obtention du diplôme (session extraordinaire - avril 2024)

L'obtention du diplôme est conditionnée par une note au moins égale à 50/100 sur l'ensemble des épreuves, dont au moins 40 points sur l'épreuve transversale et au moins 7 points sur l'épreuve de spécialisation.

En cas d'échec, le candidat ne pourra plus se présenter aux épreuves finales, comme indiqué dans la notice informative sur la refonte de la maquette pédagogique, disponible sur le site internet de l'Alliance Française de Paris.

Obtention du diplôme (à partir de mai 2024)

L'obtention du diplôme est conditionnée par la validation de cinq blocs de compétences fondamentaux et d'un bloc de spécialisation dans la limite des trois ans entre le début de la formation et la passation de la dernière épreuve.

Les candidats disposent de deux ans pour valider chaque bloc de compétences à partir de leur inscription à celui-ci.

Envoi des résultats

Après délibération du jury, et à la date indiquée, l'Alliance Française Paris diffuse les résultats anonymement sur son site internet (www.alliancefr.org). Seul le numéro de candidat apparaîtra. Ce numéro apparaîtra sur la convocation à l'examen. Le résultat est également envoyé par voie électronique au candidat.

L'envoi des diplômes s'effectue dans le mois suivant, par voie postale, au centre d'examen qui contacte le candidat pour déterminer les modalités d'envoi ou de retrait du document.

Consultation des copies et retours pédagogiques (à partir de mai 2024)

Quel que soit le résultat de l'épreuve, les candidats n'ont pas accès à leurs copies.

Un retour pédagogique peut être envoyé si la note finale obtenue pour le bloc est comprise entre 47 et 49,9/100. Ce retour ne portera que sur les épreuves dont la note est comprise entre 20 et 22,5/45, (pas de retour pour les épreuves dont la note obtenue est inférieure à 20/45, ou dont la note est supérieure à la moyenne).

La demande de retour pédagogique doit être envoyée par mail exclusivement (daefle@alliancefr.org) dans un délai maximum de quatorze jours calendaires après l'envoi des résultats.

Reports et remboursements

Aucun transfert d'inscription ne pourra être autorisé d'un centre de passation à un autre.

Seuls les justificatifs traduits en français, tamponnés et signés faisant apparaître clairement le nom, le prénom et la date de naissance de l'inscrit ainsi que le motif professionnel, médical, ou l'incident de transport (grève, retard... le jour des épreuves), donneront lieu à un seul report, non renouvelable, à la session suivante. Les demandes sont à envoyer par mail exclusivement (au centre de passation et à daefle@alliancefr.org) au plus tard 48h après la date d'émission du document.

En aucun cas l'Alliance Française de Paris ne pourra donner suite à une demande de remboursement. **Les droits d'inscription ne sont pas remboursables. Le paiement doit être effectué avant la clôture des inscriptions et/ou que le nombre maximum de candidats soit atteint.**